

DISCOURS - TAÏWAN – TAIPEI – 9 sept. 2025

M. Chia-Lung Lin, ministre des Affaires étrangères

Monsieur le Sénateur Olivier Cadic, vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense, et des Forces armées,
Monsieur Franck Paris, directeur du Bureau français de Taipei,
Chers collègues du ministère des Affaires étrangères,
Distingués invités, mesdames et messieurs,

Bonjour !

C'est pour moi un très grand honneur de remettre aujourd'hui, au nom du ministère des Affaires étrangères, la médaille de l'Amitié diplomatique à M. le sénateur Olivier Cadic, vice-Président de commission sénatoriale française, en reconnaissance de son engagement constant en faveur du développement des relations franco-taiwanaises, ainsi que pour ses efforts inlassables visant à faire entendre la voix de Taïwan. Il est l'un de nos amis les plus fidèles au sein du Parlement français.

En mars 2021, lors de la séance des Questions au gouvernement au Sénat, M. le vice-président Cadic a, pour la 1ère fois, plaidé pour la cause de Taïwan, déclarant que : « La Chine a interdit à plusieurs parlementaires européens de se rendre en Chine, à Hong-Kong et Macao. En omettant de mentionner Taïwan, la Chine reconnaît implicitement la souveraineté de Taïwan (ce territoire) : rien désormais ne s'oppose à ce que Taïwan rejoigne les organisations internationales ».

Depuis lors, il est intervenu au moins huit fois en séance plénière ou en commission des Affaires étrangères, posant des questions au gouvernement ou prenant publiquement position sur la situation dans le détroit de Taïwan et sur les relations franco-taiwanaises. Grâce à son action, la visibilité de Taïwan sur la scène politique française s'est considérablement accrue.

M. le vice-président a d'ailleurs, à plusieurs reprises, appelé le gouvernement français à accorder une attention accrue à la situation dans le détroit de Taïwan ainsi qu'à la paix et à la stabilité dans l'Indopacifique.

En 2023, il a œuvré activement pour que le Parlement français intègre, dans la loi de programmation militaire 2024-2030, la mention selon laquelle « la France continuera de défendre la liberté de navigation dans le détroit de Taïwan ». Cette loi, promulguée par le président Emmanuel Macron en août de la même année, a fait de la France le premier grand pays au monde à protéger, par voie législative, la liberté de navigation dans le détroit de Taïwan.

Aujourd'hui, la France continue à défendre la liberté de navigation et à soutenir la paix et la stabilité dans l'Indopacifique, par des actions concrètes, telles que l'envoi régulier de navires à travers le détroit. Les contributions de M. le vice-président Cadic et son influence y ont joué un rôle tout à fait déterminant.

Par ailleurs, depuis 2023, M. le vice-président Cadic exerce la fonction de co-président français de l'IPAC, Alliance interparlementaire sur la Chine. Il encourage activement ses collègues parlementaires à y participer et à soutenir les initiatives de cette alliance.

Courageux face à l'autoritarisme, il s'engage avec force pour la défense des droits humains, de la liberté et de la démocratie. Sa position, et son amitié constante envers Taïwan, nous

touchent profondément. Malgré les menaces et pressions exercées par Pékin, il continue de prendre la parole en notre faveur avec un courage admirable.

Au nom du gouvernement et du peuple de Taïwan, je tiens à exprimer à M. le vice-président Cadic notre profonde reconnaissance et nos sincères remerciements pour ses contributions au renforcement des relations entre Taïwan et la France.

Enfin, c'est la 5e visite de M. le vice-président à Taïwan dans le cadre de son mandat sénatorial. Nous espérons qu'il pourra pleinement apprécier la beauté et l'hospitalité de Taïwan au cours de ce séjour et qu'il continuera à mettre son influence au service de la promotion de l'amitié entre Taïwan et la France.

Je souhaite à tous nos distingués invités une excellente santé et tout le meilleur !